



---

Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains

Première session de 2020

Nairobi, 31 mars – 2 avril 2020

Point 10 de l'ordre du jour provisoire\*

Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme  
du système de développement et de la gestion  
des Nations Unies

## Harmonisation entre l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification d'ONU-Habitat\*\*

### Rapport de la Directrice exécutive

#### I. Historique

1. L'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat), dans sa décision 1/3 sur les « Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains », a reconnu qu'il importe de synchroniser le cycle de planification d'ONU-Habitat avec l'examen quadriennal complet, en particulier eu égard à la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat, et a décidé d'examiner plus avant la manière d'assurer au mieux cette synchronisation.
2. Le Conseil exécutif, à la reprise de sa session, en novembre 2019, a, par sa décision 2019/1 figurant dans le document HSP/EB.1/11, réaffirmé qu'il importe d'aligner les cycles de planification d'ONU-Habitat avec le processus d'examen quadriennal complet et a prié la Directrice exécutive d'informer le Conseil exécutif sur les solutions possibles à cet égard.
3. L'Assemblée générale, à sa soixante-quinzième session, devrait adopter l'examen quadriennal complet pour la période 2021–2024 en décembre 2020, décision qui sera prise quatre ans après l'adoption de l'examen quadriennal complet pour la période 2016–2020, également connu sous le nom de résolution A/RES/71/243, adoptée le 21 décembre 2016. En 2021, les organes directeurs des entités des Nations Unies adopteront leurs plans stratégiques respectifs pour la période 2022–2025.
4. L'examen quadriennal complet est le mécanisme au moyen duquel l'Assemblée générale évalue l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les effets des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement et arrête, à l'échelle du système, les grandes orientations de la coopération pour le développement et, à l'échelle des pays, les modalités du système des Nations Unies pour le développement, face à l'évolution de l'environnement international du développement et de la coopération. En tant que tel, l'examen quadriennal complet est le principal instrument politique de l'Assemblée générale pour définir la manière dont le système des Nations Unies pour le développement opère pour soutenir les pays de programme dans leurs efforts de développement. Immédiatement après l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet, le Secrétaire général promulgue une série de documents internes pour guider le Secrétariat dans la mise en œuvre des paragraphes opérationnels de l'examen.

---

\* HSP/EB.2020/1.

\*\* La version anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

Ces derniers sont à la base des efforts déployés par le Secrétariat et les entités des Nations Unies pour élaborer leurs plans stratégiques respectifs de manière qu'ils soient en harmonie avec l'examen quadriennal complet et contribuent à assurer une mise en œuvre efficace de celui-ci.

## II. Options pour harmoniser les cycles de planification stratégique d'ONU-Habitat avec l'examen quadriennal complet

5. Afin d'harmoniser le processus de planification stratégique d'ONU-Habitat avec l'instrument qu'est l'examen quadriennal complet et les plans stratégiques d'autres entités des Nations Unies, le Conseil exécutif souhaitera peut-être envisager les trois scénarios décrits ci-dessous.

### A. Scénario 1 : Raccourcir le plan stratégique 2020-2023 d'ONU-Habitat approuvé et élaborer un plan stratégique pour la période 2022-2025

6. Selon ce scénario, l'Assemblée d'ONU-Habitat raccourcirait le Plan stratégique 2020–2023 d'ONU-Habitat en le réduisant de deux ans et adopterait un nouveau plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2022–2025. Cela permettrait à ONU-Habitat d'aligner sa planification stratégique sur l'examen quadriennal complet (2021-2024) et d'être en harmonie avec les plans stratégiques d'autres entités des Nations Unies correspondant à la période quadriennale 2022–2025. Pour réaliser ce scénario, le secrétariat d'ONU-Habitat commencerait à élaborer le plan stratégique pour la période 2022–2025 au cours du troisième trimestre de 2020 (T3 2020), et l'Assemblée d'ONU-Habitat tiendrait sa deuxième session au cours du deuxième trimestre de 2021 (T2 2021) et non au cours du deuxième trimestre de 2023 (T2 2023) pour adopter le plan stratégique pour la période 2022–2025. Une séquence similaire se déroulerait quatre ans plus tard avec l'adoption par l'Assemblée générale de l'examen quadriennal complet (2025–2029) au quatrième trimestre de 2024 (T4 2024), le secrétariat commençant à planifier le nouveau plan stratégique au troisième trimestre de 2024 (T3 2024) et l'Assemblée d'ONU-Habitat adoptant le plan stratégique pour la période 2026–2029 lors de sa troisième session, au deuxième trimestre de 2025 (T2 2025). La séquence des événements serait la suivante :

- a) T3 2020 – ONU-Habitat commence à élaborer le plan stratégique pour la période 2022–2025 ;
- b) T4 2020 – L'Assemblée générale adopte une résolution sur l'examen quadriennal complet pour la période 2021–2024 ;
- c) T1 2021 – Le Secrétaire général de l'ONU présente un plan de mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet pour la période 2021–2024 ;
- d) T2 2021 – L'Assemblée d'ONU-Habitat se réunit pour la deuxième session et adopte un plan stratégique pour la période 2022–2025 ;**
- e) T2 2023 – L'Assemblée d'ONU-Habitat charge le Comité des représentants permanents de procéder à l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2022–2025 ;
- f) T3 2024 – ONU-Habitat commence à élaborer le plan stratégique pour la période 2026–2029 ;
- g) T4 2024 – L'Assemblée générale adopte une résolution sur l'examen quadriennal complet pour la période 2025–2028 ;
- h) T1 2025 – Le Secrétaire général de l'ONU présente un plan de mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet pour la période 2025–2028 ;
- i) T2 2025 – L'Assemblée d'ONU-Habitat se réunit pour la troisième session et adopte un plan stratégique pour la période 2026–2029.**

### B. Scénario 2 : Conserver le plan stratégique actuel pour la période 2020–2023 pour toute la durée prévue, élaborer un plan stratégique intérimaire biennal pour la période 2024–2025 et élaborer un plan stratégique pour la période 2026–2029

7. Dans ce scénario, l'Assemblée d'ONU-Habitat conserverait le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 tel quel, adopterait un plan stratégique intérimaire biennal d'ONU-Habitat pour la période 2024–2025, puis adopterait un plan stratégique quadriennal complet d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029. Cela permettrait à ONU-Habitat de s'aligner sur le mécanisme de l'examen quadriennal complet, mais pas avant l'examen quadriennal complet pour la période 2025–2028. Dans le cadre de ce scénario, cependant, l'Assemblée d'ONU-Habitat prendrait note de

l'examen quadriennal complet. Par l'intermédiaire du Comité des représentants permanents, elle intégrerait l'examen quadriennal complet pour la période 2021–2024 dans l'examen à mi-parcours, au deuxième trimestre (T2) de 2021, du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023. L'Assemblée d'ONU-Habitat intégrerait les recommandations de l'examen à mi-parcours lors de l'adoption, au deuxième trimestre de 2023, du plan stratégique intérimaire d'ONU-Habitat pour la période 2024–2025. Le scénario se déroulerait comme suit :

- a) T4 2020 – L'Assemblée générale adopte une résolution sur l'examen quadriennal complet pour la période 2021–2024 ;
- b) T1 2021 – Le Secrétaire général présente un plan de mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet pour la période 2021–2024 ;
- c) T2 2021 – L'Assemblée d'ONU-Habitat charge le Comité des représentants permanents d'examiner l'examen quadriennal complet pour la période 2021–2023 dans le cadre de son examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2020–2023, en donnant des conseils sur les réorientations appropriées ;
- d) T3 2022 – ONU-Habitat commence à préparer un plan stratégique intérimaire pour la période 2024–2025, en prenant note de l'examen quadriennal complet pour la période 2021–2023 et des réorientations recommandées par le Comité des représentants permanents dans son examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2020–2023 ;
- e) **T2 2023 – L'Assemblée d'ONU-Habitat se réunit pour la deuxième session et adopte le plan stratégique intérimaire pour la période 2024–2025 ;**
- f) T3 2024 – ONU-Habitat commence à élaborer un plan stratégique pour la période 2026–2029 ;
- g) T4 2024 – L'Assemblée générale adopte une résolution sur l'examen quadriennal complet pour la période 2025–2028 ;
- h) T1 2025 – Le Secrétaire général de l'ONU présente un plan de mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet pour la période 2025–2028 ;
- i) **T2 2025 – L'Assemblée d'ONU-Habitat se réunit pour la troisième session et adopte un plan stratégique pour la période 2026–2029.**

### **C. Scénario 3 : Prolonger de deux ans le plan stratégique actuel pour la période 2020–2023 afin qu'il couvre la période 2020–2025 et élaborer un plan stratégique pour la période 2026–2029**

8. Dans ce scénario, l'Assemblée d'ONU-Habitat prolongerait le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 de façon à couvrir la période sexennale 2020–2025. Pour que cela prenne effet, l'Assemblée d'ONU-Habitat peut se réunir comme prévu en 2023 et effectuer la prolongation. L'Assemblée se réunirait en 2025 pour une troisième session afin d'adopter le plan stratégique quadriennal d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029. Cela permettrait à ONU-Habitat de s'aligner sur le mécanisme de l'examen quadriennal complet, mais pas avant l'examen quadriennal complet pour la période 2025–2028. Dans le cadre de ce scénario, cependant, l'Assemblée d'ONU-Habitat prendrait également note de l'examen quadriennal complet. Par l'intermédiaire du Comité des représentants permanents, elle intégrerait l'examen quadriennal complet pour la période 2021–2024 dans l'examen à mi-parcours, au deuxième trimestre (T2) de 2021, du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023. L'Assemblée d'ONU-Habitat intégrerait les recommandations de l'examen à mi-parcours lors de la prolongation, au deuxième trimestre (T2) de 2023, du plan stratégique pour la période 2020–2023 afin qu'il couvre la période 2020–2025. Le scénario se déroulerait comme suit :

- a) T4 2020 – L'Assemblée générale adopte une résolution sur l'examen quadriennal complet pour la période 2021–2024 ;
- b) T1 2021 – Le Secrétaire général présente un plan de mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet pour la période 2021–2024 ;
- c) Q2 2021 – L'Assemblée d'ONU-Habitat charge le Comité des représentants permanents d'examiner l'examen quadriennal complet pour la période 2021–2023 dans le cadre de son examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2020–2023, en donnant des conseils sur les réorientations appropriées et en gardant à l'esprit la possibilité de prolonger le plan stratégique pour la période 2020–2023 afin qu'il couvre la période 2020–2025 ;

- d) T3 2022 – ONU-Habitat commence à actualiser le plan stratégique pour la période 2020–2023 afin de le prolonger éventuellement de façon à couvrir la période 2020–2025 en y intégrant des éléments de l’examen quadriennal complet pour la période 2021–2024 ;
- e) **T2 2023 – L’Assemblée d’ONU-Habitat se réunit pour la deuxième session et adopte la prolongation du plan stratégique en cours pour la période 2020–2023 afin qu’il couvre la période 2020–2026 ;**
- f) T3 2024 –ONU-Habitat commence à élaborer le plan stratégique pour la période 2026–2029 ;
- g) T4 2024 – L’Assemblée générale adopte une résolution sur l’examen quadriennal complet pour la période 2025–2028 ;
- h) T1 2025 – Le Secrétaire général de l’ONU présente un plan de mise en œuvre de la résolution de l’Assemblée générale sur l’examen quadriennal complet pour la période 2025–2028 ;
- i) **T2 2025 –L’Assemblée d’ONU-Habitat se réunit pour la troisième session et adopte un plan stratégique pour la période 2026–2029.**

### III. Facteurs à prendre en considération dans le processus d'harmonisation

9. On trouvera dans le tableau ci-après une analyse comparant les atouts et les points faibles du statu quo, du scénario 1 et du scénario 2. Il s'agit notamment d'examiner le délai pour que chacun des scénarios permette d'harmoniser le plan stratégique avec l'examen quadriennal complet, les implications pour la fréquence et le calendrier des sessions de l'Assemblée d'ONU-Habitat, les incidences financières respectives et d'autres facteurs.

<i>Facteurs à prendre en considération</i>	<i>Statu quo</i>	<i>Scénario 1</i>	<i>Scénario 2</i>	<i>Scénario 3</i>
Vitesse d'harmonisation	Pas d'harmonisation	Harmonisation rapide : 2022	Harmonisation lente : 2026	Harmonisation lente : 2026
		Prise en considération de l'examen quadriennal complet pour la période 2021-2024	L'examen à moyen terme en 2021 et le plan stratégique intérimaire pour la période 2024-2025 peuvent tenir compte de l'examen quadriennal complet pour la période 2021-2024	L'examen à moyen terme en 2021 peut tenir compte de l'examen quadriennal complet pour la période 2021-2024 dans le plan stratégique prolongé pour la période 2020-2025
Implications pour le calendrier des Assemblées d'ONU-Habitat	Première session en 2019 Deuxième session en 2023 Troisième session en 2027	Première session en 2019 Deuxième session en 2021 Troisième session en 2025	Première session en 2019 Deuxième session en 2023 Troisième session en 2025	Première session en 2019 Deuxième session en 2023 Troisième session en 2025
Incidences financières	Coût d'une session par période quadriennale	Coût de deux sessions au cours de la première période quadriennale, coût d'une session au cours de la deuxième période quadriennale	Coût d'une session au cours de la première période quadriennale, coût de deux sessions au cours de la deuxième période quadriennale	Coût d'une session au cours de la première période quadriennale, coût de deux sessions au cours de la deuxième période quadriennale
Autres incidences	Le plan stratégique n'est pas harmonisé avec l'examen quadriennal complet et il ne prend pas en considération les réformes de l'ONU, ni le plan stratégique d'autres organismes des Nations Unies.	La tenue de la deuxième session en 2021 empêchera de mettre en œuvre complètement le plan stratégique pour la période 2020-2023	La tenue de la deuxième session en 2023 permettra de mettre pleinement en œuvre le plan stratégique pour la période 2020-2023	La tenue de la deuxième session en 2023 permettra la pleine mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2023, prolongée jusqu'en 2025